

ON S'ABONNE :

A CORRESPONDANT, un Bureau du Journal de Constantinople...
DANS LES VILLES DE L'EUROPE...
A MAZIS, chez M. G. Meir, Libraire.
A MARSEILLE, chez M. J. J. Comin.
A LONDRES, chez M. James Currier & Son, Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, general Post Office.

LE JOURNAL DE CONSTANTINOPLE.
L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
CONSTANTINOPLE, 10 francs par an, 6 francs par semestre.
PROVINCES ET ÉTRANGER, un an, 12 francs ; six mois, 7 francs.
PRIX DES ANNONCES :
La ligne ordinaire, 5 piastres de 0-4.
Le journal paraît les 4, 11, 18, 25, 31, 19, 26, 30.

INTERIEUR.
CONSTANTINOPLE, 4 Août.

Ces nos nouvel article qui sont moins intéressants que le précédent dont nous avons vu la reproduction entière dans la Colonie, une des principales feuilles du Midi de la France, et l'organe spécial de l'industrie de la soie dans ce pays, M. Nicod fait l'historique du mûrier ; il en compte les variétés, les décrit avec leurs qualités et défauts et s'arrête enfin au mûrier louh qui a le mérite de croître en buisson et rapidement, de ne point craindre les influences climatiques et les différences du sol et de fournir une feuille fort substantielle. M. Nicod donne en conséquence une préférence exclusive au mûrier louh, et veut il y a dix ans de la Chine et importé par lui en Turquie en 1816. C'est, selon lui, avec le louh seul cultivé en buisson qu'on peut résoudre le problème judicieusement posé par l'auteur de l'article : Sur une surface de terrain donné obtenir le plus promptement possible la plus grande quantité de feuilles. M. Nicod fait un appel au gouvernement pour un encouragement énergique à donner à cette préférence industrielle, indique les moyens de réaliser son conseil et termine cet excellent article en estimant le vœu que la Turquie, dont le sol est si favorable à la culture du mûrier, soit prochainement dotée d'établissements séricoles :

sericicole, nous avons rapporté mille pieds de mûriers, nous nous avons vu que nous n'avons cultivés de nos mains, malgré la dissolution de la compagnie du et nous étions le chef. Nous n'avons par été rebuts par l'indifférence que nous avons eue, cette préférence exprimée par vous dès que j'étais parti pour la Turquie, alors mûrier de Sa Majesté, fait le seul qui compte le mûrier. Nous n'avons par été rebuts par l'indifférence que nous avons eue, cette préférence exprimée par vous dès que j'étais parti pour la Turquie, alors mûrier de Sa Majesté, fait le seul qui compte le mûrier. Nous n'avons par été rebuts par l'indifférence que nous avons eue, cette préférence exprimée par vous dès que j'étais parti pour la Turquie, alors mûrier de Sa Majesté, fait le seul qui compte le mûrier.

En général, le mûrier réussit dans tous les sols, même les plus médiocres, excepté ceux qui sont constamment humides. Notamment qu'il préfère les terres légères et surtout les terres d'alluvion où il s'établit acquies un vignier qu'on remarque rarement dans d'autres plantations. Toutefois les terres légères et surtout les terres d'alluvion où il s'établit acquies un vignier qu'on remarque rarement dans d'autres plantations. Toutefois les terres légères et surtout les terres d'alluvion où il s'établit acquies un vignier qu'on remarque rarement dans d'autres plantations.

En France, les bienfaits de cet établissement ont été nombreux, c'est lui qui a donné l'impulsion à cette prodigieuse activité qui a grande perfection qu'on peut trouver dans les pays de la soie. C'est lui qui a donné l'impulsion à cette prodigieuse activité qui a grande perfection qu'on peut trouver dans les pays de la soie. C'est lui qui a donné l'impulsion à cette prodigieuse activité qui a grande perfection qu'on peut trouver dans les pays de la soie.

rial, et d'écrire une lettre de remerciements à Fénelon, gouverneur de Niche.
Il s'était formé à Belgrade une société ou l'on s'occupait d'affaires politiques. Des discours révolutionnaires y avaient été prononcés dans ces derniers temps, l'administration serbe en a ordonné la dissolution. Un musulman avait été tué dans un dispute par un soldat serbe, ce dernier a été aussitôt arrêté et mis en jugement.

Les débats de l'Assemblée législative de France sur la révision de la Constitution ont été clos le 20. Pour obtenir cette révision il fallait une majorité composée des deux tiers des voix, ce qui donnait une minorité contraire de 187 et demie. D'après une dépêche télégraphique du Corriere Italiano, 445 représentants ont voté pour la révision et 278 contre. Cette minorité, enlevant plus de cent voix à la majorité voulue, a par conséquent, aux termes de la Constitution, fait rejeter la révision.

Dans la séance du 21, d'après une autre dépêche de la même feuille, a eu lieu la même assemblée, la discussion du rapport sur les pétitions en faveur de la révision. M. Charras a attaqué le ministère qui a été défendu par M. Faucher de M. Lamoricière a déclaré les pétitions préjudiciables à la cause de la liberté, et a dit que lui et ses amis étaient prêts à combattre l'usurpation. L'amendement de M. Baze qui blâmait le gouvernement d'avoir pris une part active dans le pétitionnement, a obtenu une majorité de 4 voix.

Par ordonnance impériale :
Cheikh pacha, ancien gouverneur de Saida, est nommé Grand-Cheik des Villes-Saintes ;
Chevket bey, chancelier du Divan impérial, est nommé caouk-bahay du même ;
Moustafa bey, fils de feu Ibrahim pacha d'Egypte, est nommé membre du conseil suprême.

NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, S. M. I. le Sultan, accompagné de sa suite, est allé visiter la mosquée de St-Sophie, et y a assisté à la prière du midi.
— Samedi dernier les bureaux de la Porte ont reçu l'avis, les fonctionnaires et les employés de différents départements ministériels s'y sont rendus pour faire et recevoir les visites de félicitations d'usage.
M. de Lavelette, ministre plénipotentiaire de France dans cette résidence, descendra à Pera, les 6, 16 et 20 du présent mois et recevra, de midi à deux heures, au palais de la légation, les personnes qui auraient l'intention d'être admis à la suite de son Excellence.

On nous écrit de Vienne, en date du 23 juillet dernier, que Cheikh efendi, inspecteur-général des provinces danubiennes, avait fait passer à une enquête des plus sévères sur quarante-neuf musulmans gravement compromis dans les derniers troubles de la Bulgarie et dont le procès avait commencé. Notre correspondant nous mande que cette conduite sévère, mais toute de justice de Cheikh efendi, qui ne fait en cela que se montrer le fidèle et digne serviteur de S. M. I. le Sultan dans la solution de la cause, a été très bien accueillie par les populations placées sous son sceptre paternel, à remplir d'une reconnaissance enthousiaste le cœur des Bulgares. Ils sont parvenus à passer sans crainte de la justice en Turquie les balances de la justice sont les mêmes pour tous, quelle que soit la manière dont chacun adore, quelle que soit la manière dont chacun adore, quelle que soit la manière dont chacun adore.

— On nous empressons de rectifier une erreur commise par nous dans un de nos derniers numéros et relative à la double nomination de M. Antoine Tschir, M. A. Tschir n'est point, comme nous le disions, membre du Liman-Odassi, mais bien membre du conseil de Liman-Odassi, ce qui est fort différent.
— On dit que le Courrier d'Athènes du 28 juillet dernier a publié le projet de loi qui modifie les art. 35 et 36 de la loi sur les consuls et par lequel le gouvernement est autorisé à nommer un consul à Beyrouth.
— On nous parle que jamais, dans les cercles politiques, de l'intention qu'aurait le roi de confier à M. Méliès la présidence du conseil, et que le roi avait même écrit au roi le rappel de M. Marcovaldo, ambassadeur à Paris.

D'après les dernières nouvelles de la Bosnie, cette province jouit de la plus complète tranquillité. Après les fêtes de Bayram, Omar pacha devant se rendre de Travnik à Saut. Ismail pacha, gouverneur du Herzogovine, accompagné de l'Evêque de cette province qui devait faire une visite au prince André Coujoukitch, nouvellement élu provincial des Franciscains de la Bosnie, est allé à Travnik. On avait dit qu'Ali Kédich, un des hommes les plus compromis dans les dernières affaires de Bosnie, s'était réfugié sur le territoire autrichien ; le fait est inexact : Ali Kédich se trouve dans les montagnes de Monténégro, et comme il n'était pas le chef principal des troubles de cette province, et qui se trouve actuellement abandonné de tous ceux qu'il avait pu considérer comme ses partisans, l'autorité impériale n'attache aucune importance à sa personne. Ces divers faits témoignent, comme nous venons de le dire, du calme parfait de la Bosnie.
On sait que durant les troubles derniers de la Bosnie, certaines feuilles des Etats de l'Autriche, prétendant rendre compte des faits qui s'y passaient, ont fait adopter par les divers Etats des autorités impériales un système de dénigrement qui a été soutenu jusqu'à la colonne. Un officier de l'état-major d'Omer pacha, Méhémet-Emin bey, indigné à juste titre de cet esprit malveillant et hostile qui dénaturait complètement la noble et vaillante conduite des fidèles serviteurs de S. M. I. le Sultan, a y a décrié la plume, et dans un écrit succinct et on ne peut mieux raisonné, il a fidèlement rétabli la vérité sur toutes choses ; rien n'est resté de ce système de dénigrement. Les journaux de Belgrade, qui ont eu l'ait de même de savoir bien mieux que les feuilles dont nous parlons tout ce qui s'était passé, s'est-ils empressés de reproduire l'écrit de Méhémet-Emin bey.

Les lettres que nous avons reçues de Belgrade, sous la date du 18 juillet dernier, portent en substance que la tranquillité de cette province ne laisse non plus rien à désirer. Le prince Alexandre était revenu de sa tournée dans le pays où il a été parvenu reçu par la population avec les témoignages du plus sincère attachement.
— Jusque dans ces derniers temps, la frontière serbe du côté de Niche et Cosova avait été très souvent inquiété par des bandes albanaises, et il y avait grand nombre de contestations assez graves qui n'avaient pas pu recevoir de solution. Khourchid pacha, gouverneur-général de Niche, avait reçu, il y a quelques jours, du Divan impérial, les ordres les plus formels d'examiner ces filices et de rendre justice à qui elle était due, s'empressa de les exécuter avec tant de zèle et d'équité, que les Serbes se sentirent une complète satisfaction ; en outre, ces deux gouvernements ont organisé la justice dans ces contrées, réglé leurs différends par des juges, qui ont maintenu la tranquillité et ont pu le procurer avec la même sécurité que les pays les plus civilisés de l'Europe. L'administration de la Serbie, par sa connaissance et des ordres de la Porte et de la manière dont Khourchid pacha les a exécutés, s'est empressé d'en témoigner toute sa gratitude au gouvernement impé-

Voici le reste, comme nous sommes d'opérer à la fin de l'été, on met en première place la culture de la soie, c'est la capitale orientale de production de la soie, c'est la capitale orientale de production de la soie, c'est la capitale orientale de production de la soie.
— Aujourd'hui on veut des résultats rapides et immédiats et toute la préoccupation est de donner un résultat plus promptement possible à la plus grande quantité de feuilles. La feuille est la matière première de la soie, c'est la capitale orientale de production de la soie, c'est la capitale orientale de production de la soie, c'est la capitale orientale de production de la soie.

— On nous empressons de rectifier une erreur commise par nous dans un de nos derniers numéros et relative à la double nomination de M. Antoine Tschir, M. A. Tschir n'est point, comme nous le disions, membre du Liman-Odassi, mais bien membre du conseil de Liman-Odassi, ce qui est fort différent.
— On dit que le Courrier d'Athènes du 28 juillet dernier a publié le projet de loi qui modifie les art. 35 et 36 de la loi sur les consuls et par lequel le gouvernement est autorisé à nommer un consul à Beyrouth.
— On nous parle que jamais, dans les cercles politiques, de l'intention qu'aurait le roi de confier à M. Méliès la présidence du conseil, et que le roi avait même écrit au roi le rappel de M. Marcovaldo, ambassadeur à Paris.

DE L'INDUSTRIE DE LA SOIE.

CULTURE DE MORIS. (1)

On compte aujourd'hui 60 à 70 variétés de mûriers, les uns provenant d'une même souche, et obtenus par des semis et des croisements successifs. Pendant bien des siècles on n'a cultivé en Europe que ce savoureux et nous reconnaissons qu'il est le plus agréable à manger, et que c'est vers à soit une feuille substantielle, donnant de la belle soie, mais il a mis la grande nouveauté d'être une végétation lente, de fournir une feuille plus petite, plus dure, et de donner une soie plus délicate et plus fine.
— Pendant bien des siècles, on n'a cultivé que les mûriers à haute tige sous forme d'arbre, et les divers autres modes de propretés sur la manière de les planter, de les cultiver, et de les soigner, sont venus les demi-tiges, mais nous n'employons pas un temps précieux à répéter des détails connus de tous, puisqu'on a abandonné ce mode de culture.

— On nous empressons de rectifier une erreur commise par nous dans un de nos derniers numéros et relative à la double nomination de M. Antoine Tschir, M. A. Tschir n'est point, comme nous le disions, membre du Liman-Odassi, mais bien membre du conseil de Liman-Odassi, ce qui est fort différent.
— On dit que le Courrier d'Athènes du 28 juillet dernier a publié le projet de loi qui modifie les art. 35 et 36 de la loi sur les consuls et par lequel le gouvernement est autorisé à nommer un consul à Beyrouth.
— On nous parle que jamais, dans les cercles politiques, de l'intention qu'aurait le roi de confier à M. Méliès la présidence du conseil, et que le roi avait même écrit au roi le rappel de M. Marcovaldo, ambassadeur à Paris.

— On nous empressons de rectifier une erreur commise par nous dans un de nos derniers numéros et relative à la double nomination de M. Antoine Tschir, M. A. Tschir n'est point, comme nous le disions, membre du Liman-Odassi, mais bien membre du conseil de Liman-Odassi, ce qui est fort différent.
— On dit que le Courrier d'Athènes du 28 juillet dernier a publié le projet de loi qui modifie les art. 35 et 36 de la loi sur les consuls et par lequel le gouvernement est autorisé à nommer un consul à Beyrouth.
— On nous parle que jamais, dans les cercles politiques, de l'intention qu'aurait le roi de confier à M. Méliès la présidence du conseil, et que le roi avait même écrit au roi le rappel de M. Marcovaldo, ambassadeur à Paris.

DE L'INDUSTRIE DE LA SOIE.

CULTURE DE MORIS. (1)

On compte aujourd'hui 60 à 70 variétés de mûriers, les uns provenant d'une même souche, et obtenus par des semis et des croisements successifs. Pendant bien des siècles on n'a cultivé en Europe que ce savoureux et nous reconnaissons qu'il est le plus agréable à manger, et que c'est vers à soit une feuille substantielle, donnant de la belle soie, mais il a mis la grande nouveauté d'être une végétation lente, de fournir une feuille plus petite, plus dure, et de donner une soie plus délicate et plus fine.
— Pendant bien des siècles, on n'a cultivé que les mûriers à haute tige sous forme d'arbre, et les divers autres modes de propretés sur la manière de les planter, de les cultiver, et de les soigner, sont venus les demi-tiges, mais nous n'employons pas un temps précieux à répéter des détails connus de tous, puisqu'on a abandonné ce mode de culture.

— On nous empressons de rectifier une erreur commise par nous dans un de nos derniers numéros et relative à la double nomination de M. Antoine Tschir, M. A. Tschir n'est point, comme nous le disions, membre du Liman-Odassi, mais bien membre du conseil de Liman-Odassi, ce qui est fort différent.
— On dit que le Courrier d'Athènes du 28 juillet dernier a publié le projet de loi qui modifie les art. 35 et 36 de la loi sur les consuls et par lequel le gouvernement est autorisé à nommer un consul à Beyrouth.
— On nous parle que jamais, dans les cercles politiques, de l'intention qu'aurait le roi de confier à M. Méliès la présidence du conseil, et que le roi avait même écrit au roi le rappel de M. Marcovaldo, ambassadeur à Paris.

— On nous empressons de rectifier une erreur commise par nous dans un de nos derniers numéros et relative à la double nomination de M. Antoine Tschir, M. A. Tschir n'est point, comme nous le disions, membre du Liman-Odassi, mais bien membre du conseil de Liman-Odassi, ce qui est fort différent.
— On dit que le Courrier d'Athènes du 28 juillet dernier a publié le projet de loi qui modifie les art. 35 et 36 de la loi sur les consuls et par lequel le gouvernement est autorisé à nommer un consul à Beyrouth.
— On nous parle que jamais, dans les cercles politiques, de l'intention qu'aurait le roi de confier à M. Méliès la présidence du conseil, et que le roi avait même écrit au roi le rappel de M. Marcovaldo, ambassadeur à Paris.

(1) Voir les numéros du 4 et 11 juin.

(Correspondance particulière.)
ANDRINOUE, 31 juillet. — Lundi, après le coucher du soleil, le canon a annoncé que le incendia la solennité du Bayram, et, com-